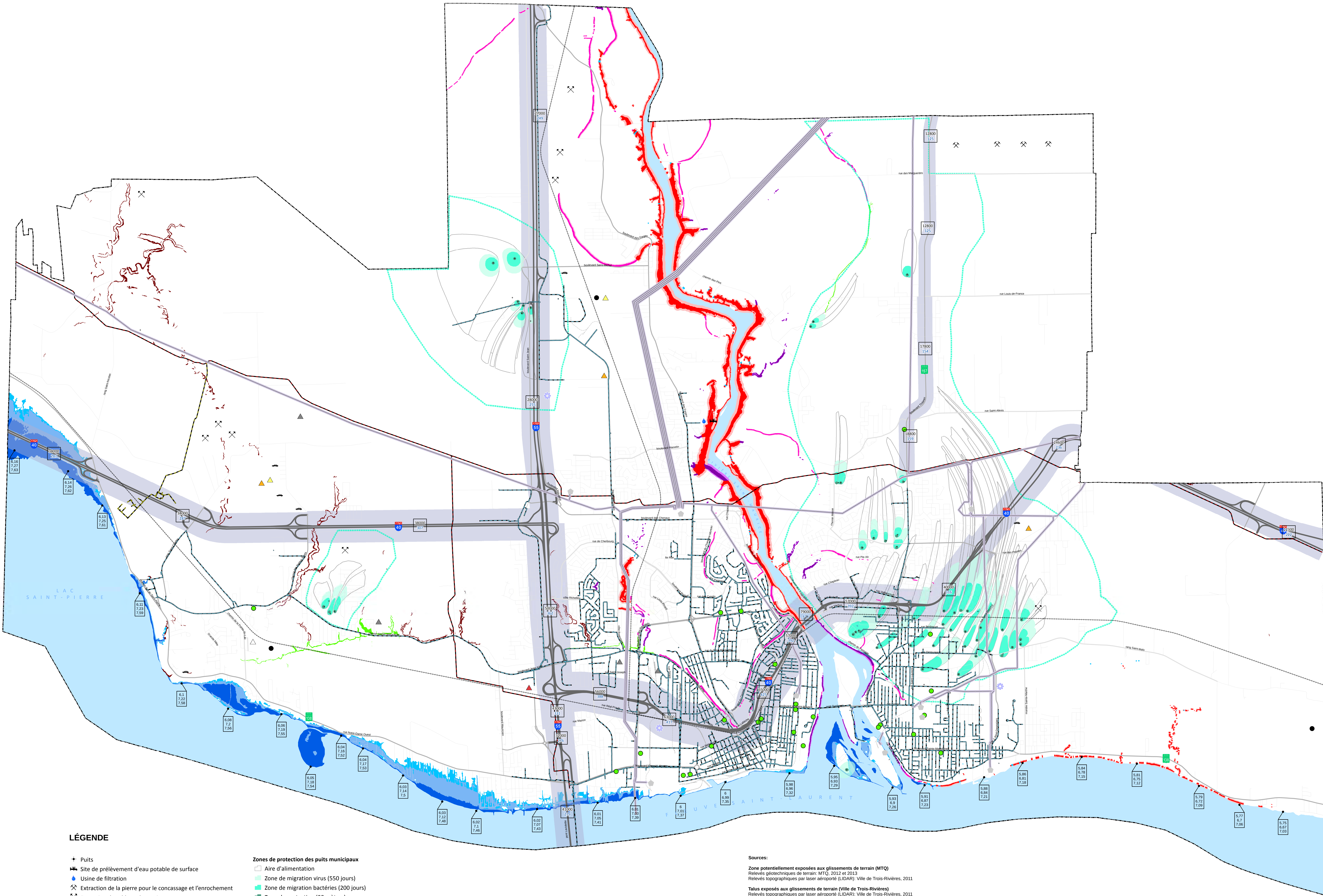




LÉGENDE

- + Puits
- Site de prélèvement d'eau potable de surface
- Usine de filtration
- Extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement
- Extraction du sable et du gravier
- Autres installations inhérentes aux ordures
- Autres activités de récupération et de triage
- Récupération et triage de matières polluantes et toxiques
- Récupération et triage de métaux
- Récupération et triage du papier
- Dépôt à neige
- Cimetière d'automobiles
- Terrains contaminés
- Lieu de dépôt de sols et de résidus industriels
- Poste de transport d'électricité
- Lignes hydroélectriques
- Voie ferrée principale
- Voie ferrée secondaire
- Gaz Métro
- Trans-Québec Maritime
- Intragaz
- Secteur de niveau sonore élevé (55 dBA)
- Débit journalier estival en nombre de véhicules
Profondeur du secteur (mètres)

Zones de protection des puits municipaux

- Aire d'alimentation
- Zone de migration virus (550 jours)
- Zone de migration bactéries (200 jours)
- Zone de protection (30 mètres)
- Zone de protection élargie des puits municipaux

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

- NA1-Bande de protection à la base et au sommet du talus
- NA1-Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- NA2-Bande de protection à la base et au sommet du talus
- NA2-Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NS1-Bande de protection à la base et au sommet du talus
- NS1-Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- NS2-Bande de protection à la base et au sommet du talus
- NS2-Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

Talus exposés aux glissements de terrain

- Talus de sols à prédominance argileuse (Règlement 87-77-52)
- Talus de sols à prédominance sablonneuse (Règlement 87-11-52)

Zone inondable

- Réurrence 0-2 ans
- Réurrence 0-20 ans
- Réurrence 20-100 ans
- Cotes d'inondation

Sources:

Zone potentiellement exposées aux glissements de terrain (MTQ)
Reliefs géotechniques de terrain MTQ, 2012 et 2013
Reliefs topographiques par laser aéroporté (LIDAR): Ville de Trois-Rivières, 2011

Talus exposés aux glissements de terrain (Ville de Trois-Rivières)
Reliefs topographiques par laser aéroporté (LIDAR): Ville de Trois-Rivières, 2011

Zone inondable:
Reliefs topographiques par laser aéroporté (LIDAR): Environnement Canada, 2001
Cotes de crues: Centre d'expertise hydrique du Québec, 1990

Règlement 2016, chapitre 170

ANNEXE VII :
CONTRAINTES ANTHROPIQUES
ET NATURELLES

(Articles 216, 222, 225, 292, 319, 338, 340, 341, 343, 345, 351, 352 et 384)

Réalisation:
Équipe de la Direction de l'aménagement et du développement urbain

Données:
Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec et de la Ville de
Trois-Rivières.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
© Ville de Trois-Rivières, tous droits réservés.

Date de version: 2015-07-09
Date de mise à jour: 2016-11-22
Date d'impression: 2016-11-22

0 0,25 0,5 1
km
1 cm = 0,26 km

Système de coordonnées: NAD 1983 MTM 8